

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

20/12/2023

N° E23000158 /69

la présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 20/12/2023

CODE :

Vu enregistrée le 20/11/2023, la lettre par laquelle le Président de la Métropole de Lyon demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet les projets de modification du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon, ainsi que de certains périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Daniel DERORY.

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre BIONDA ;
- Madame Karine BUFFAT-PIQUET ;
- Monsieur Jean-Louis BAGLAN ;
- Madame Laurence LEMAITRE.

Membres suppléants :

- Monsieur Alain BOROWSKI ;
- Monsieur Olivier ZABOROWSKI.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la Métropole de Lyon et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Lyon, le 20/12/2023

Pour la Présidente et par délégation
La première vice-présidente



Dominique Jourdan